

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité - Justice**

---

**JOURNEES NATIONALES DE LA  
CONCERTATION**

**PALAIS DES CONGRES,**

**25-29 OCTOBRE 2005**

**THEME : PROCESSUS DE TRANSITION  
DEMOCRATIQUE**

**Atelier n°2 : Commission Electorale  
Nationale Indépendante (CENI)**

**Rapport Final**

**29 octobre 2005**

Les 25, 26 et 27 Octobre 2005, se sont tenues au palais des congrès à Nouakchott, les journées nationales de concertation sur la transition démocratique. Ces journées étaient organisées en plusieurs ateliers. L'atelier du groupe thématique n° 2 était consacré à la Commission Electorale Nationale Indépendante. Ont pris part aux travaux les représentants du Gouvernement, des partis politiques, des syndicats, des ordres socioprofessionnels, des organisations de la société civile ainsi que des personnalités indépendantes.

A l'ouverture de cet atelier, Monsieur BARO Abdoulaye Président de séance s'est attelé à définir l'objectif des travaux : à savoir rechercher le plus large consensus sur la proposition du Gouvernement d'instituer une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), chargée de superviser et de contrôler la préparation et l'organisation des élections.

Répondant à une forte demande nationale de la majorité des acteurs politiques, celle-ci devrait aussi matérialiser les engagements du Comité Militaire pour la Justice et la Démocratie et du Gouvernement de la transition d'organiser des élections libres et transparentes, consacrant le principe de l'alternance politique. Enfin, le Président a plaidé en faveur des débats libres, constructifs et emprunts d'un esprit de tolérance et de disposition au consensus.

Les représentants du Gouvernement ont présenté en guise d'introduction un cadrage du débat relatif à la proposition du Gouvernement sur la CENI.

Le champ de la concertation comporte :

- Principe de création de la CENI ;
- Profil de la CENI (politisée ou dépolitisée) ;
- Composition (nombre et le mode de désignation de ses membres) ;
- Statut (autorité administrative indépendante) ;
- Autonomie financière ;
- Attributions ;
- Démembrement et fonctionnement;
- Relations avec l'administration ;
- Modes de saisines et voies de recours.

Par la suite Messieurs Bamarième KOITA, et Mohameden Ould sidi dit bedena membres de la Commission technique du Comité Interministériel pour la transition démocratique, ont expliqué le processus adopté dans l'élaboration des documents, en rappelant les études comparées sur les CENI dans d'autres pays africains.

Aux termes de débats riches, et échanges fructueux durant ces 3 jours, où plus de 75 interventions ont été enregistrées, des consensus ont été dégagés, des recommandations formulées et d'autres questions ont été évoquées.

### **Points de consensus sur les propositions du Gouvernement relatives à la mise en place d'une CENI**

Les participants se sont accordés sur les points de consensus suivants :

1. La CENI doit être mise en place ;
2. La CENI doit être de type 'dépolitisé' ;
3. Le choix des membres de la CENI est fixé au terme d'une large concertation, au cours de laquelle les critères de sélection de ses membres sont mis en avant ;
4. La CENI propose en toute indépendance les membres de ses structures déconcentrées (CERI, CEDI et CEIA) ;
5. La CENI a pour mission de contrôler et de superviser la préparation, l'organisation et l'exécution, et le suivi des différentes étapes du processus électoral. C'est une autorité indépendante, qui n'est pas soumise à la hiérarchie administrative ;
6. La CENI doit disposer de l'ensemble des moyens matériels, financiers et humains pour pouvoir pleinement assurer la mission qui lui sont assignée ;
7. La durée du mandat de la CENI est limitée à la période de la transition ;
8. La CENI doit comprendre 15 membres ;

### **Recommandations formulées relatives à des mesures d'accompagnements requises pour assurer le succès de la mission de la CENI**

Tout au long des discussions, une large majorité de participants a insisté sur la contrainte réelle que représente le passif de l'administration, et l'enracinement depuis plusieurs années en son sein d'une culture de partialité potentiellement préjudiciable aux objectifs de régularité, de sincérité et de transparence des opérations électorales.

Il sera par conséquent, nécessaire d'accompagner la mise en place de la CENI par des mesures d'assainissement de l'administration publique, afin que cette dernière soit en position de refléter adéquatement la volonté déclarée du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) et du Gouvernement d'organiser des élections libres et transparentes.

Ce point devra être inscrit dans le compte-rendu final des Journées Nationales de la Concertation, dans la mesure où il conditionne fortement le succès de la mission de la CENI.

Corollairement, les attributions de la CENI, en particulier en ce qui concerne son pouvoir de recours, et les modalités pratiques de ces derniers, devront être davantage spécifiées dans les textes de loi proposés, afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de garde-fou contre toutes les dérives possibles.

#### **Autres recommandations :**

Certains participants recommandent par ailleurs que soient prises en compte les propositions suivantes, dont l'adoption contribuerait à asseoir et à renforcer le processus de transition :

- Appuyer aussi bien les partis que la presse (en particulier la presse indépendante), pour leur permettre de se déployer sur toute l'étendue du territoire dans leurs campagnes ou missions d'information sur la mise en place de la CENI et/ou sur le déroulement des différentes étapes du processus électoral.
- Libéraliser les médias audio-visuels (radios, TV) au cours de la période de transition, en prévision du rôle qu'elles pourraient jouer dans la préparation et la mise en œuvre des scrutins.
- Réfléchir à la mise en place d'une 'Commission Presse', et d'une 'Commission Citoyenneté'. La première développerait des outils inédits d'information, par exemple une TV qui émettrait des débats politiques ; la seconde aurait pour mission de développer une stratégie et des supports de 'formation du citoyen à la citoyenneté'.

#### **Points ne figurant pas à l'ordre du jour, et ayant été évoqués par quelques participants**

- Organiser un retour des déportés avant la fin de la période de transition ou, à défaut, prendre les dispositions nécessaires pour qu'ils puissent participer aux scrutins à partir des lieux où ils se trouvent.
- Prendre les dispositions nécessaires pour assurer le vote des mauritaniens résidents à l'étranger.

**Nouakchott, le 29 octobre 2005**

## ANNEXE I

### Liste des membres du bureau des modérateurs de l'atelier

**Président,** Monsieur BARO ABDOULAYE

**Membres :**

Monsieur AHMED OULD SIDI OULD HANENE

Monsieur DIOP ALIOUNE

Madame FATIMETOU MINT ABDELWAHAB

Monsieur KEHEL OULD MOHAMED EL ABD

Monsieur MOHAMED ALI CHERIF

Monsieur SID'AHMED OULD HABOT

Les rapporteurs de l'atelier :

Madame Amel Dadah

Monsieur Sall Amadou

Monsieur Sidi Ould Salem

Les représentants du gouvernement

Monsieur Ahmed Ould Sid'Ahmed (MAEC)  
Monsieur Bâ Saidou (S.G du Gouvernement)

Le comité technique de l'atelier

Monsieur Bamarième KOITA  
Monsieur Mohameden Ould Sidi dit Bedena  
Monsieur Mohamed Ould Abeih  
Monsieur Braham Ould Sidi Abdoullah

## ANNEXE II :

### LISTE DES PARTICIPANTS

<b>N</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Organisation/Titre</b>
1	Mohamed Taher Ould Sada	
2	Moussa Ould Samba N'Daye	CBF/ Société civile
3	Begnoug Ould El Hadi	
4	Mohamed Ould Meissigua	
5	Mohamed abdellahi Ould Heibetti	RFD
6	Birama Ould Dah Ould Ebeid	
7	Mamina Ould Seidna Oumar	
8	Oumar Ould Ahmed	
9	Mohamed Ould Nahah	
10	Mohamed Salem Ould Macire	
11	Kane Seidou	
12	Yahay Koueita	INDD
13	Thiam Ousmane	
14	Izidbih Ould Mohamed Mahmoud	
15	M'Boye amadou	
16	N'Diaye Mohamed Abdou	

17	Ahmed Ould Cheibani	
18	Dia Abdoullaye Aly	
19	Mohamed Ould Khayare	
20	Mohamed Vall Ould Oumer	
21	Khattou Mint Baham	C/ Forum Ste Civile
22	Samoury Ould Biye	
23		
24	Mohamed Ould Val	
25	Mohamed Lemine Ould Mohamed Vall	
26	Abbe Ould El Hadrami	
27	Cheikh El Maloum Ould Mohamed Salem	
28	Kane Soukhna	
29	Mohamed Saleck Ould Bechir	
30	Cheikh Saad Bouh Kamara	
31	Dié Ould Saleck	
32	Oumar Oula Yali	APP
33	Kane Seidou Nourrou	
34	Hamoudy Ould Cheikhna	
35	Lemrabot Ould Sid'Ahmed	
36	Mohamed Ould M'Baye	
37	Abdellahi Ould Mohamed El Boukhary	
38	Mariem Mint Mewloud	
39	Salem Ould El Issawi	PMRC
40	Mohamed Abdelwedoud Ould Jeilani	ESSEVIR
41	Mohamed Aly Ould Abadi	AJM
42	Sidi Mohamed Ould Moulaye	UGTM
43	Mohamed Ould Arda	UGTM
44	Diallo Alpha	AJD